

**COMITE SYNDICAL DU LUNDI 10 FEVRIER 2014**

**A 18 h 30 à la salle du conseil de la CASO**

L'an deux mil quatorze, le 10 février à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 30 janvier ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres présents :**

Monsieur Christian DENIS, Président,  
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,  
Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président, lors de la lecture des délibérations 2014-01 ; 2014-02 et 2014-06  
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué,  
Messieurs Patrick BEDAGUE, David CAPITAINE, Gérard FLAMENT, André BAES, Jacques DRIEUX, Jean-Luc HOCHART, délégués titulaires  
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,  
Monsieur Bernard HIBON délégués suppléants,  
Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante.

**Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :**

Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur David CAPITAINE,  
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,  
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, vice-président,  
Monsieur Anicet CHOQUET, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président, pour les délibérations 2014-03, 04, 05, 07, 08 et 09  
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire, représenté par Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante,  
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

**Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas**

/

**Absents excusés :**

Monsieur Bertrand PETIT délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux délibérations 2014-01, 02 et 06 était de : 18.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux délibérations 2014-03, 04, 05, 07, 08 et 09 était de : 18

Le nombre de pouvoir était de 4.



Le Comité syndical est accueilli par M. BEDAGUE, Vice-Président de la CASO, qui souhaite la bienvenue à tous.

M. DENIS remercie la CASO de son accueil, principal financeur du SmageAa et notamment son Président M. DUQUENOY. Il constate que le quorum est atteint, donne lecture des excusés et des pouvoirs.

Afin de permettre à M. CHOQUET, vice-président, de se rendre à une autre réunion à laquelle il est invité, M. DENIS propose de modifier l'ordre de présentation des délibérations et notamment la 2014-06 qui sera présentée après la 2014-02.

M. DENIS propose ensuite l'adoption du compte rendu de la réunion du 09 décembre 2013 voté à l'unanimité et, conformément à l'article L 2121.15 du code des collectivités territoriales, propose de nommer M. PRUVOST comme secrétaire de séance.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

**Délibération 2014-02 :** Installation des nouveaux délégués pour l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (USAN)

M. DENIS donne lecture du projet de délibération.

Il propose d'installer les délégués représentant l'USAN désignés par le comité syndical du 24 janvier dernier à savoir :

**Délégués titulaires :**

Monsieur Jacques DRIEUX

Monsieur André BAES

**Délégués suppléants :**

Madame Monique CARON

Monsieur Jean-Jacques CUVELIER

Après délibération et à l'unanimité, le comité syndical approuve leur installation.

## **MARAIS**

**Délibération 2014-06:** Fonctionnement des ouvrages d'évacuation des crues – participation 2014 du SmageAa

M. CHOQUET donne lecture du projet de délibération.

Depuis le 10 février 2009, le SmageAa a attribué une subvention à la 7<sup>ème</sup> section des Wateringues à hauteur de 47 000 € par an, pour sa contribution au fonctionnement de l'Institution.

La 7<sup>ème</sup> section du Pas-de-Calais a sollicité auprès du SmageAa, la reconduction de sa subvention pour 2014.

M. DENIS ajoute que 2014 sera la dernière année de soutien du SmageAa puisque la future création du « Syndicat mixte des Wateringues » permettra d'obtenir d'autres financements qui ne pourront pas se cumuler avec l'aide du SmageAa.

Aussi, M. CHOQUET propose au Comité Syndical d'autoriser le président à :

- accorder une subvention à hauteur de 47 000 € à la 7<sup>ème</sup> Section des Wateringues pour sa contribution au fonctionnement de l'Institution pour l'année 2014 par reconduction de la convention initiale
- poursuivre la participation aux réflexions en cours sur l'avenir de la gestion des Wateringues,
- inscrire les crédits au BP 2014 article 6745

Après délibération et à l'unanimité, le comité syndical approuve la délibération.

## PREVENTION DES CRUES

**Délibération 2014-03:** Erosion/Ruissellement - Fonds d'aide diguettes sur le territoire de la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers et environs

M. PRUVOST donne lecture du projet de délibération.

Le SmageAa accompagne les exploitants sur son territoire dans la mise en place de petits aménagements paysagers et hydrauliques afin de maîtriser les ruissellements sur les parcelles agricoles et de lutter contre l'érosion des sols.

Pour se faire un fonds d'aide à la mise en place de diguettes végétales a été instauré en 2007 par la délibération du 3 septembre 2007.

Il s'agit par conventionnement avec les agriculteurs de mettre en place des ouvrages en saules dans les passages d'eau pour freiner celle-ci et retenir la terre. Une participation de 20 % au montant total des travaux est demandée à l'exploitant. Par la suite, l'entretien est à réaliser par les exploitants.

La Communauté de communes du canton d'Hucqueliers et environs (CCCHE) accompagne financièrement sur son territoire les agriculteurs dans la mise en place de ce type d'aménagements d'hydraulique douce afin de limiter les problématiques de ruissellements, d'inondation et d'érosion des sols.

Dans une action partenariale, le SmageAa intervient cet hiver 2013-2014 sur ce territoire de tête de bassin versant en complément du fonds d'aide propre à la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers. Celle-ci prend alors en charge les 20% normalement demandés aux agriculteurs. Cette collaboration prend la forme d'un conventionnement qui définit le cadre général des modalités de coopération entre la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers et le SmageAa.

M. DENIS ajoute qu'il y a un intérêt à ce que l'agriculteur assure lui-même l'entretien des diguettes végétales. Le SmageAa ne financera pas cet entretien.

M. PRUVOST propose au Comité Syndical d'autoriser le Président à :

- mener à bien l'opération,
- signer la convention avec la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers et environs,
- inscrire les crédits nécessaires au BP 2014 et émettre le titre correspondant auprès de la communauté de communes,
- signer tous documents nécessaires à ce projet.

Après délibération et à l'unanimité, le comité syndical approuve la délibération.

**Délibération 2014-04 :** Erosion/Ruissellement – Partenariat pour la réalisation d'une déclaration d'intérêt général (DIG) avec la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers.

M. PRUVOST donne lecture du projet de délibération.

Afin d'agir sur les problèmes d'inondation et de coulées de boues qu'elle rencontre, la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers accompagne financièrement les agriculteurs de son territoire dans la mise en place d'aménagements paysagers d'hydraulique douce telles que les fascines végétales en saules.

Ceci permet une action complémentaire aux ouvrages hydrauliques plus conséquents installés sur certaines communes du bassin versant de l'Aa de la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers. Cette action en tête de bassin versant complète également l'action de maîtrise des ruissellements en amont des Champs d'inondation contrôlée (CIC). Elle fait partie des actions inscrites au PAPI (fiche action VI-4 : Maîtrise des ruissellements sur les bassins versant agricoles).

Pour renforcer et légitimer cette action, la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers souhaite établir une déclaration d'intérêt général (DIG) sur l'ensemble de son territoire qui couvre d'une part une partie du bassin versant de la Canche et d'autre part une partie du bassin versant de l'Aa.

Pour mettre en place cette DIG, la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers sera accompagnée dans le travail d'animation et de rédaction de ce document par le Syndicat Mixte Canche et Affluents (Symcéa), du SmageAa et de la Chambre d'Agriculture de Région Nord- Pas-de-Calais.

Une première réunion de présentation à la population et plus particulièrement aux agriculteurs se tiendra le mercredi 12 février prochain. Une série de rencontres de travail à destination des exploitants agricoles se tiendra dans toutes les communes du territoire de la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers à partir de la mi-février.

M. PRUVOST propose au Comité Syndical d'accepter de mener cette opération et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce projet.

Après délibération et à l'unanimité, le comité syndical approuve la délibération.

### **Délibération 2014-05** : TRI de Saint-Omer - Avis sur la cartographie

M. DHALLEINE donne lecture du projet de délibération.

Par courriel du 12 décembre dernier, le Préfet de Région sollicite la participation du territoire à la consultation sur la cartographie du Territoire à Risque Important d'Inondation, TRI : cartographies des zones inondables, cartographies des enjeux, cartographies des risques.

Cette consultation se fait par voie électronique et se termine le 11 février 2014.

Cette cartographie n'a pas de portée juridique, mais sert à la connaissance. Nous pensons qu'il convient toutefois d'être particulièrement vigilant sur les tracés.

La consultation porte sur :

- la cartographie des surfaces inondables en aléa fort (crue très fréquente).
- la cartographie des surfaces inondables en aléa moyen (crue rare).
- la cartographie des surfaces inondables en aléa d'inondation faible (soit pour une crue par débordement de cours d'eau extrêmement rare, qualifiée de millénale)
- la carte de synthèse des risques.

Pour la partie Aa rivière, les deux premières cartes sont celles du PPRI, donc ne devraient pas poser de problème. Pour le marais, ce sont celles de l'Atlas des Zones Inondables, qui est bien une donnée existante mais dont la valeur technique est plus contestable.

La carte des surfaces inondables en aléa faible appelle plusieurs observations :

- En vallée de l'Aa, l'étendue des surfaces inondables en probabilité faible, s'il elle a été étendue par rapport aux premières cartes transmises, notamment dans le centre de Blendecques, reste moins importante que celle de probabilité moyenne. Les chiffres de population en zone inondable montrent encore ces incohérences.
- Il semble, d'après ces chiffres, qu'il y ait également une incohérence entre les surfaces inondables en probabilité forte et moyenne dans le marais audomarois : pour plusieurs communes, la population située en zone inondable baisse de fort à moyen.

Deux remarques plus locales :

- le secteur aval du Brûlé à Wizernes où la surface inondée en aléa faible a été réduite sur la dernière carte et est inférieure à l'aléa fort.
- le secteur des aviateurs entre Arques, Longuenesse et Saint-Omer où la Haute Meldyck est perchée et la digue, rive gauche, en mauvais état, la délimitation dans ce secteur nécessite une grande attention compte tenu de son très faible dénivelé, de la concentration de population et d'activité, de la protection partielle par la digue, et des apports de bassin versant pouvant s'ajouter aux débordements.

M. DENIS espère que ce genre de cartographie qu'il qualifie de mauvaise ne sera pas porté à la connaissance de la population.

M. HOCHART demande quel territoire est concerné.

En réponse, Mme BOUTEL évoque qu'une partie de la CASO est concernée notamment où il y a une concentration d'impact.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité syndical se prononce défavorablement sur la cartographie des TRI de Saint-Omer, en particulier pour la cartographie de l'aléa faible et les cartes subséquentes. Le territoire ne peut accepter en l'état des cartes destinées à améliorer la connaissance. Il demande également à ce que soit systématiquement rappelée, sur les cartes, la nature juridique de cette cartographie.

## MISE EN VALEUR DES MILIEUX

### Délibération 2014-07 : Lutte contre le rat musqué – Aide aux GDON

M. DUCROCQ donne lecture du projet de délibération.

Depuis 2005, le SmageAa aide les différents GDON soit par des dotations en pièges, soit financièrement. Depuis 2008, l'aide du SmageAa se fait sous la forme d'une subvention.

Le bilan des prises de rat musqué pour l'année 2013 sur le territoire du SmageAa n'est pas encore connu. En 2012 il était de 3332 rats pris et pour l'année 2011 il était de 5320.

Le SmageAa reconduira son action de soutien aux GDON présents sur son territoire pour l'année 2014 sous forme de subventions plafonnées à hauteur de :

	Plafond de subvention
GDON du Haut pays	400 €
GDON Lys Aa	700 €
GDON du Pays de Lumbres	600 €
GDON de l'Ondatra	1 000 €
Groupement Flandres Maritimes	600 €
GDON de Radinghem en Weppes	800 €
<b>Total</b>	<b>4 100 €</b>

Soit un montant maximal de **4 100 € TTC** pour l'année 2014.

Ces subventions seront accordées suite à une demande écrite des présidents de GDON nous informant de leurs besoins, accompagnée d'une justification financière ainsi que des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Pour rappel, en 2013 la dotation était de 4 200 € TTC. Seul le GDON de Radinghem en Weppes a présenté au SmageAa une demande justifiée de 730 € TTC.

M. HOCHART indique que le Gdon du Pays de Lumbres ne sollicitera pas l'aide du SmageAa pour 2014, car le bilan financier est très correct. Il sait pouvoir compter sur le SmageAa. Il remercie l'équipe du SmageAa pour leurs interventions et notamment les opérations « coup de poing ».

M. DUCROCQ propose au Comité syndical :

- d'autoriser le président à signer les conventions avec les GDON sous réserves du respect des conditions ci-dessus,
- d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2014

Après délibération et à l'unanimité, le comité syndical approuve la délibération.

## PERSONNEL

### **DELIBERATION 2014-08** : augmentation du titre restaurant

M. DENIS donne lecture du projet de délibération.

Par délibération du 5 mai 2004, le comité syndical a accordé au personnel du SmageAa à temps complet ou non, accomplissant plus de 20h de travail par semaine, des titres-restaurant dont 50% est à la charge du salarié et 50% à la charge du SmageAa. La valeur actuelle de ces titres est de 6 € depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Suite à une demande collective du personnel, il est proposé de revaloriser la valeur faciale du titre restaurant à 6,50 €, avec une prise en charge par le SmageAa à hauteur de 3,25 € par titre (soit 50%), à compter du 01 mars 2014.

Les conditions d'attribution des titres restaurant restent inchangées.

M. DENIS propose au Comité Syndical :

- de revaloriser le titre restaurant du personnel du SmageAa à compter du 01 mars 2014
- d'autoriser le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2014

Après délibération et à l'unanimité, le comité syndical approuve la délibération.

## FINANCES

### **DELIBERATION 2014-09** : Compte administratif 2013

M. DENIS donne lecture du Compte Administratif 2013 qui détaille toutes les opérations effectuées dans l'année et se résume ainsi :

SECTIONS	Résultat de clôture de l'exercice 2012	Part affectée à l'investissement 2012	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture 2013
investissement	1 110 714,56	0	- 358 260,77	752 453,79
fonctionnement	33 071,00	0	+ 11 381,18	44 452,18

Le résultat de clôture avec le report des années antérieures est de 796 905,97€. Compte tenu des éléments exposés, M. DUCROCQ propose au Comité Syndical de voter le compte administratif. A l'unanimité, l'assemblée adopte le compte administratif.

M. DUCROCQ félicite le Président pour sa bonne gestion. M.DENIS tient à partager ces félicitations avec les membres du bureau ainsi que l'ensemble des délégués du SmageAa. Il y associe également le personnel du SmageAa qu'il juge d'une qualité exceptionnelle. M. DENIS propose ensuite d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- 44 452,18 € au compte 002

### **DELIBERATION 2014-10** : Budget primitif 2014

M. DENIS présente les grandes lignes du budget primitif équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement pour 982 887,21 € et en dépenses et recettes d'investissement pour 2 583 300,74 €.

En investissement, les dépenses concernent essentiellement cinq opérations : la mobilisation du champ d'expansion des crues, la résorption des désordres hydrauliques locaux, la ressource en eau, la restauration de la continuité écologique, et l'acquisition de matériel.

M. DENIS détaille les points particuliers en dépenses de fonctionnement liés aux différentes opérations. Les recettes de fonctionnement sont composées par les participations des intercommunalité et des subventions de nos partenaires (Agence de l'Eau, Conseil Régional, Conseil Général, DREAL). Les recettes d'investissement sont composées des subventions, du FCTVA, des amortissements et de l'autofinancement.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve le budget tel qu'il est présenté.

## **Conclusion**

L'ordre du jour est épuisé et M. DENIS lève la séance.

M. DENIS fait la lecture du courrier de la chambre d'Agriculture accompagnant l'avenant au protocole foncier signé. En réponse à ce courrier M. DENIS assure qu'il s'agit de la dernière décision du SmageAa qui est la bonne.

Enfin, ce comité syndical est le dernier du mandat 2008-2014. Certains élus vont prendre une vraie retraite méritée. M. DENIS les remercie et en particuliers M. DUCROCQ et M. DHALLEINE Vice-présidents du SmageAa.

M. DENIS annonce qu'il sera candidat dans sa commune et évoque le principe de la démocratie et ses étapes à respecter.

Il remercie l'ensemble des élus pour le plaisir qu'il a eu à travailler avec ce comité syndical durant ce mandat.

Il remercie également le personnel du SmageAa pour son sérieux et son implication professionnelle.

Enfin, M.DENIS fait un bref retour sur les derniers évènements climatiques qui touchent la région et les préoccupations à venir.

M.BEDAGUE félicite à son tour les membres du comité syndical pour ce travail et invite ensuite l'assistance à partager le pot de l'amitié offert par la CASO.

Le président,  
Christian DENIS

